

## Report de délais lié à la crise sanitaire

26 / 03 / 2020

**Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, le gouvernement a publié une ordonnance reportant tous les délais à trois mois maximum après la levée de l'état d'urgence.**

L'ordonnance [n° 2020-306 du 25 mars 2020](#)

([https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=EFB73DB8FA515A6C634BD7834DFF5123.tplgfr41s\\_3?cidTexte=JORFTEXT000041755644&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041755510](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=EFB73DB8FA515A6C634BD7834DFF5123.tplgfr41s_3?cidTexte=JORFTEXT000041755644&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041755510))

prévoit que toutes les échéances intervenant dans la période entre le 12 mars et un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire sont reportées à un mois après la fin de cette période si le délai initial était d'un mois et à deux mois après la fin de cette période si le délai initial était de deux mois ou plus.

A titre d'illustration, cela signifie que si la fin de l'état d'urgence est déclarée par exemple le 28 avril, tous les délais censés se terminer entre le 12 mars et le 28 mai sont reportés au 28 juin si le délai initial était d'un mois et au 28 juillet si le délai initial était de deux mois ou plus.

**Cette ordonnance s'applique à tous les délais prévus par le code de la propriété intellectuelle, à l'exception de ceux résultant d'accords internationaux ou de textes européens.**

Concrètement, ce report concerne les échéances :

- pour faire opposition à une marque
- pour payer une annuité de brevet
- pour renouveler une marque ou proroger un dessin ou modèle et pour bénéficier du délai de grâce correspondant
- pour introduire un recours administratif ou juridictionnel
- pour formuler des observations de tiers ou pour répondre à une notification de l'INPI

Il ne concerne en revanche pas les délais de priorité pour une extension internationale, les délais de paiement pour le dépôt de brevet ni les délais pour déposer un certificat complémentaire de protection, qui relèvent de dispositions supra-nationales.

Si vous êtes en mesure de le faire, nous vous invitons à répondre dès que possible aux notifications ou à procéder à vos démarches, sans attendre le délai de cet été, pour éviter d'engorger les procédures à l'issue de la période d'urgence sanitaire. En effet, pendant le confinement, les équipes de l'INPI continuent de traiter normalement vos demandes en étant en télétravail, puisque les procédures de l'INPI sont dématérialisées et restent accessibles pour vous à tout moment.

Dans le contexte actuel, tout le personnel de l'INPI est mobilisé à vos côtés pour vous offrir le meilleur service.

Pour toute information, contacter **INPI Direct** au **0 820 210 211 (0,10 € TTC/min) + prix de l'appel**.

La décision n° 2020-33 du 26 mars 2020, prise dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, rapporte la décision n° 2020-32.

› [Accédez à la décision n° 2020-33 du 26 mars 2020 rapportant la décision 2020-32 du 16 mars 2020](https://www.inpi.fr/sites/default/files/decision_2020-33_rapportant_la_decision_du_16_mars_2020.pdf)  
([https://www.inpi.fr/sites/default/files/decision\\_2020-33\\_rapportant\\_la\\_decision\\_du\\_16\\_mars\\_2020.pdf](https://www.inpi.fr/sites/default/files/decision_2020-33_rapportant_la_decision_du_16_mars_2020.pdf))

Sur Twitter 

## Tweets de @INPIFrance

 **INPIFrance**  
@INPIFrance  
[#PACTE](#)  
Le portail e-procédures de l'INPI a été mis à jour pour permettre de procéder à 2 nouvelles démarches, entrées en vigueur ce jour :  
- demande en nullité ou en déchéance de marque  
- opposition à l'encontre d'un brevet

[inpi.fr/fr/nationales/...](https://inpi.fr/fr/nationales/)



4 h

[Intégrer](#)

[Voir sur Twitter](#)

Sur Facebook 



**INPI France**

Like Page 4.8K likes



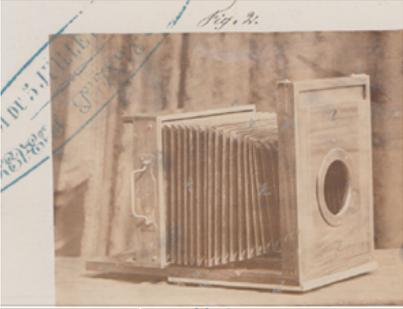
**INPI France**

9 hours ago

[Trésors INPI] Découvrez nos archives patrimoniales depuis chez vous, aux travers de nos expositions virtuelles.

Focus sur l'histoire de la photographie

<https://artsandculture.google.com/.../innovat.../GgKCsrxvsD8JQ...>







## Les plus récentes

NATIONALES

### **Loi PACTE : entrée en vigueur de la nouvelle procédure en nullité ou en déchéance de marque (/fr/nationales/loi-pacte-entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-procedure-en-nullite-ou-en-decheance-de-marque)**

01 / 04 / 2020

(/fr/nationales/loi-pacte-entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-procedure-en-nullite-ou-en-decheance-de-marque)Le portail des nouvelles procédures de nullité ou de déchéance de marques est accessible en ligne au 1er avril 2020. (/fr/nationales/loi-pacte-entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-procedure-en-nullite-ou-en-decheance-de-marque)

NATIONALES

### **Loi PACTE : entrée en vigueur des procédures post-délivrance en matière de marques et de brevets (/fr/nationales/loi-pacte-entree-en-vigueur-des-procedures-post-delivrance-en-matiere-de-marques-et-de-brevets)**

01 / 04 / 2020

(/fr/nationales/loi-pacte-entree-en-vigueur-des-procedures-post-delivrance-en-matiere-de-marques-et-de-brevets)Les procédures en nullité ou en déchéance de marque et d'opposition en matière de brevet sont entrées en vigueur le 1er avril 2020. Le portail e-procédures de l'INPI est désormais accessible pour procéder à ces démarches. (/fr/nationales/loi-pacte-entree-en-vigueur-des-procedures-post-delivrance-en-matiere-de-marques-et-de-brevets)

---

NATIONALES

## **Loi PACTE : les dispositions de la nouvelle procédure d'opposition à l'encontre d'un brevet (/fr/nationales/loi-pacte-les-dispositions-de-la-nouvelle-procedure-d-opposition-l-encontre-d-un-brevet)**

01 / 04 / 2020

(/fr/nationales/loi-pacte-les-dispositions-de-la-nouvelle-procedure-d-opposition-l-encontre-d-un-brevet)Le portail e-procédures de l'INPI permet désormais de former une opposition à l'encontre d'un brevet, selon les nouvelles dispositions entrées en vigueur avec la loi PACTE au 1er avril 2020. Quelles sont-elles ? (/fr/nationales/loi-pacte-les-dispositions-de-la-nouvelle-procedure-d-opposition-l-encontre-d-un-brevet)